

Arrêté n° 2026/050 RH
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
pour l'accès au grade de adjoint territorial d'animation principal de 2ème
classe

Le Maire de la commune de LA ROCHE-BLANCHE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu l'arrêté n°105/2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2023,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MONS Chrystelle	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :24/07/2026

Fait à LA ROCHE-BLANCHE, le 24/07/2026

Le Maire,

Gérard VIALAT



Arrêté n° 2026/051 RH
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
pour l'accès au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles
maternelles

Le Maire de la commune de LA ROCHE-BLANCHE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu l'arrêté n°105/2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2023,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme DUCHÊNE Catherine	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :24/07/2026

Fait à LA ROCHE-BLANCHE, le 24/07/2026

Le Maire,

Gérard VIALAT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département : PUY DE DÔME
Commune : LA ROCHE-BLANCHE

Arrêté n° 2026/052 RH

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de la commune de LA ROCHE-BLANCHE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'arrêté n°105/2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2023,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme BERTHELOT Sylvie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	
Mme ROBERT Maria-Manuela	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	
M. MALIGE Thierry	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	

Total des agents promouvables : 4

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LA ROCHE-BLANCHE, le 24/07/2026

Le Maire,

Gérard VIALAT



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :24/07/2026

Arrêté n° 2026/053 RH
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de la commune de LA ROCHE-BLANCHE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'arrêté n°105/2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/07/2023;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. LESTELLE Guillaume	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LA ROCHE-BLANCHE, le 24/07/2026

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :24/07/2026

Le Maire,

Gérard VIALAT

